

Monténégro - Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères



Alertes et dernières minutes

ALERTE

Urgence Attentat – Vigilance renforcée pour les ressortissants français à l'étranger

Date de mise en ligne le : 18 mars 2026 Date de mise à jour le : 07 avril 2026

Compte tenu du relèvement, sur l'ensemble du territoire national, de la posture du plan Vigipirate au niveau Urgence attentat, une vigilance renforcée est recommandée à l'ensemble de nos ressortissants résidant ou de passage à l'étranger.

ALERTE

Hausse des cas de rougeole

Date de mise en ligne le : 13 mars 2026

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) alerte sur la hausse des cas de rougeole en Europe et dans le monde, touchant adultes et enfants, avec parfois des formes mortelles.

La vaccination reste essentielle et contribue à éviter la transmission ou la dissémination de la maladie.

Plus d'information sur la fiche pratique "Rougeole".

Sécurité

Date de mise à jour le : 30 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Avertissement

L'ambassade de France au Monténégro dispose de capacités limitées pour venir en aide aux Français en cas de crise.

Les Français qui se rendent dans ce pays sont responsables de leur propre sécurité. Ils sont invités à s'assurer qu'ils disposent de moyens nécessaires en cas de crise : vérifier les termes des contrats d'assurance, disposer des moyens financiers nécessaires pour couvrir d'éventuels frais d'hospitalisation, de rapatriement ou d'évacuation, signaler son séjour sur le service Ariane, être particulièrement vigilants dans la

conservation de son document d'identité nécessaire à la sortie du Monténégro, et s'assurer de disposer d'une copie, matérielle ou électronique.

L'ambassade de France au Monténégro ne délivre pas de titres d'identité et de voyage. **Elle pourra toutefois, en cas de perte ou de vol de passeport, délivrer un laissez-passer.** Ce titre d'urgence permet uniquement de revenir en France, où il sera possible de faire renouveler son titre perdu ou volé. Il n'est pas délivré afin de poursuivre un voyage.

Pour toute autre démarche administrative concernant les Français résidents ou de passage au Monténégro, il convient de s'adresser à :

la section consulaire de l'Ambassade de France à Belgrade, en Serbie, pour les démarches relatives à l'état civil et la nationalité française, les conseils aux familles, le notariat et la légalisation : <https://rs.diplomatie.gouv.fr/fr>

la section consulaire de l'Ambassade de France à Tirana, en Albanie, pour les démarches relatives au passeport et à la carte d'identité : <https://al.diplomatie.gouv.fr/fr>

Les Français amenés à entrer sur le territoire monténégrin ou à le quitter doivent s'assurer qu'ils sont en possession d'un document de voyage en cours de validité (carte d'identité ou passeport). Les Français voyageant avec une carte nationale d'identité ou un passeport précédemment déclaré perdu ou volé se verront systématiquement confisquer le document en question et dans l'obligation de payer une amende.

L'ambassade de France au Monténégro peut être jointe au +382 20 655 348, du lundi au vendredi de 8h à 18h.

En cas d'urgence et en dehors de ces horaires, l'ambassade de France au Monténégro pourra être jointe au + 382 (0) 69 143 074 et l'ambassade de France en Albanie au +355 68 90 42 895.

En cas d'incident grave dans le pays pendant son séjour, il est important de rassurer ses proches.

Zones de vigilance

MONTÉNÉGRO



Ministère des Affaires étrangères et du Développement international
Centre de crise et de soutien / 22-09-2016

0 20 km

Cette carte est indissociable du texte qui l'accompagne.

- | | |
|--|--|
|  Formellement déconseillé |  Vigilance renforcée |
|  Déconseillé sauf raison impérative |  Vigilance normale |

L'ensemble du Monténégro est en zone de vigilance normale.

Risques encourus et recommandations associées

Risque sismique

Le Monténégro se situe dans une zone sismique. Le dernier séisme de forte ampleur remonte à 1979 sur la côte monténégrine (Kotor, Budva, Bar). De légères secousses telluriques sont ressenties plusieurs fois par an ; elles n'occasionnent en général aucun dégât. Pour obtenir plus d'informations sur la conduite à tenir en cas de séisme, il convient de consulter la fiche Infos pratiques - séismes du site France Diplomatie consacrée à ce sujet.

Il n'est pas exclu qu'un séisme dont l'épicentre se situerait au large des côtes provoque un tsunami.

Risque d'incendie

La sécheresse estivale est marquée par de nombreux départs d'incendies, dans des endroits souvent difficiles d'accès. Il est recommandé de prendre ce risque en considération, tant en ce qui concerne le choix du lieu de séjour que des itinéraires. Les bivouacs ou campements intempestifs non signalés, en ces périodes estivales sensibles, sont à proscrire. Il convient d'adopter la plus haute vigilance en cas d'alerte rouge canicule

Risque inondation

Les inondations peuvent être un problème lors de fortes pluies et de fonte des neiges, provoquant des crues parfois soudaines des rivières en hiver et au printemps. Il est donc recommandé de ne pas s'aventurer dans le lit d'une rivière ou dans des grottes voisines même si le niveau de l'eau est bas.

Sécurité routière

La sécurité routière constitue un problème majeur au Monténégro. Les accidents de la route sont principalement dus au facteur humain, le non-respect du code de la route étant très répandu dans le pays. Les conditions de conduite peuvent être défavorables sur les routes montagneuses étroites et sinueuses, notamment lorsque les conditions météorologiques sont mauvaises. La mauvaise qualité de certaines infrastructures routières dans le réseau secondaire constitue également un risque. La troisième cause des accidents de la circulation est la qualité technique des véhicules en circulation, dont certains sont vieillissants.

Quelques règles du code de la route monténégrin à respecter :

- Le port des ceintures de sécurité est obligatoire.
- L'utilisation du téléphone portable au volant est interdite.
- Les feux (codes) du véhicule doivent être allumés pour circuler.
- Les virages à droite aux feux rouges sont interdits, à moins qu'une flèche verte distincte soit allumée.
- Aux intersections non balisées, la priorité est toujours donnée au véhicule arrivant par la droite.
- Chaque véhicule doit être équipé d'un gilet réfléchissant fluorescent et d'un kit d'urgence à utiliser en cas d'arrêt d'urgence sur la route (triangle réfléchissant), ainsi que d'un formulaire européen de constat d'accident de voiture. Ce formulaire peut être acheté dans les magasins

automobiles locaux. Veuillez noter que le formulaire de rapport d'accident est en monténégrin. Si une voiture est louée auprès d'une agence de location de voitures monténégrine, ces éléments doivent être fournis.

- Les enfants de 5 ans et moins doivent utiliser un siège de sécurité attaché à une ceinture de sécurité du véhicule.
- Les véhicules doivent être équipés de pneus neige et de chaînes à neige entre le 15 novembre et le 30 mars.
- Les piétons qui traversent les passages dédiés ont la priorité. Si les conducteurs théoriquement doivent s'arrêter, les piétons doivent toutefois faire preuve d'une vigilance particulière.
- La limite du taux d'alcoolémie toléré au Monténégro est de 0,3 g/l de sang.

Recommandations générales

Des règlements de comptes entre groupes criminels organisés (fusillades, attentats, etc.) peuvent survenir mais le risque d'y être impliqué est minime. Le nombre de délits mineurs commis est encore relativement faible bien que le nombre de vols ou de tentatives de vol ait augmenté, notamment à Podgorica et dans les zones touristiques littorales.

En matière de cybercriminalité, il convient de faire preuve d'une grande vigilance (prudence lors de connexions aux réseaux Wi-Fi publics, d'achats en ligne et face au risque d'hameçonnage).

Comme partout, il est recommandé de numériser son passeport et sa carte d'identité et d'en conserver une copie dans sa messagerie, consultable à l'étranger, pour faciliter les démarches en cas de perte ou de vol.

Numéros d'urgence

112 – Numéro d'urgence commun : qui centralise l'ensemble des urgences au Monténégro, gratuit et accessible en permanence depuis tout téléphone, même sans crédit ni réseau.

122 – Police

123 – Pompiers

124 – Ambulance

Activités sportives à risque

Avis aux randonneurs

Eu égard aux risques associés au relief karstique du Monténégro (succession de plateaux entaillés par des gorges étroites et profondes), il est recommandé aux randonneurs de ne pas partir seuls en montagne et, lorsqu'ils s'écartent des sentiers balisés, de se faire accompagner d'un guide local. Les réseaux mobiles étant difficilement joignables en montagne, il est conseillé de se munir d'un téléphone satellitaire, afin de contacter les secours en cas de besoin.

Parcs nationaux

Il existe cinq parcs nationaux : le Durmitor (NW), la montagne Biogradska (N), le Mont Lovćen (près de Cetinje), Prokletije (E) et le lac Skadar. La chasse et la pêche y sont interdites ou réglementées.

Entrée / séjour

Date de mise à jour le : 30 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Formalités d'entrée et de séjour

Visas

Les ressortissants des pays de l'Union européenne n'ont pas besoin de visa pour les séjours inférieurs à 90 jours.

Une carte nationale d'identité en cours de validité suffit pour les séjours inférieurs à 30 jours. Au-delà, un passeport est nécessaire.

Pour les séjours supérieurs à 3 mois, une demande de visa est nécessaire ainsi qu'un titre de voyage dont la validité doit être supérieure de trois mois à celle du visa demandé. En raison de la longueur des démarches administratives, il est conseillé de s'y prendre le plus tôt possible.

Depuis le 1er janvier 2014, la durée de validité des cartes nationales d'identité (CNI) délivrées aux personnes majeures est passée de 10 à 15 ans.

Les cartes nationales d'identité délivrées à des majeurs entre le 1er janvier 2004 et le 31 décembre 2013 seront encore valables 5 ans après la date de fin de validité indiquée au verso, mais aucune modification matérielle de la carte plastifiée n'en attestera. Les autorités monténégrines ont officiellement accepté cette prolongation.

Cependant pour éviter tout désagrément pendant votre voyage, il est fortement recommandé de privilégier l'utilisation d'un passeport valide à celle d'une CNI portant une date de fin de validité dépassée, même si elle est considérée par les autorités françaises comme étant toujours en cours de validité.

En cas de voyage uniquement avec une carte nationale d'identité, il est important de télécharger et d'imprimer la notice multilingue expliquant ces nouvelles règles (PDF - 81,7 Ko).

Les agences de tourisme locales proposent parfois des excursions dans les pays frontaliers. En conséquence, il est utile de consulter les conditions de séjour dans ces pays avant de s'y rendre.

Séjour

Tout étranger se rendant en visite au Monténégro et qui est hébergé chez des particuliers doit procéder à l'enregistrement de son séjour auprès de l'Organisation du tourisme ou de l'inspecteur pour les étrangers du Commissariat de police de la commune où il séjourne, dans les 24 heures suivant son arrivée. Le contrevenant se verra infliger une amende d'au moins 60 €.

Mesures liées au Covid

Toutes les mesures de restrictions sanitaires pour l'entrée sur le territoire ont été levées.

Règlementation douanière

Déclaration de devises

Toute entrée ou sortie de devises d'un montant supérieur à 10 000 euros est, sous peine de confiscation, soumise à déclaration et présentation du justificatif d'acquisition des devises.

Santé

Date de mise à jour le : 30 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Avant le départ

Un séjour à l'étranger implique pour tout voyageur de prendre certaines précautions en matière de santé. La rubrique ci-dessous mentionne les indications essentielles. Ces indications ne dispensent toutefois pas le voyageur d'une consultation chez son médecin traitant et/ou dans un centre de vaccinations internationales, suffisamment longtemps avant la date de départ pour permettre le rappel des vaccins si nécessaire.

Pour plus d'information, consulter la rubrique "La santé en voyage".

Frais d'hospitalisation et dépenses de santé

Afin de faire face aux frais d'hospitalisation et aux dépenses de santé, parfois très élevés à l'étranger, il est impératif de disposer d'un contrat d'assistance ou d'une assurance permettant de couvrir tous les frais médicaux (dont la chirurgie et l'hospitalisation) et de rapatriement sanitaire, au risque de ne pas avoir accès aux soins, y compris en cas d'urgence vitale. Ces frais ne pourront en aucun cas être pris en charge par l'ambassade de France sur place.

Il est conseillé de rentrer en France pour les traitements autres que de premiers secours.

Recommandations pour la santé

Consulter si besoin son médecin traitant ou un centre de vaccinations internationales (médecine des voyages) pour faire une évaluation de son état de santé et bénéficier de recommandations sanitaires, notamment sur les vaccinations. Consulter éventuellement son dentiste avant le départ.

Constituer sa pharmacie personnelle en conséquence et n'emporter dans ses bagages que les médicaments strictement nécessaires ; ne jamais consommer de médicaments achetés dans la rue (risque de contrefaçons). Les médicaments doivent être dans leur emballage d'origine avec les étiquettes originales, accompagnés d'une ordonnance portant le nom des médicaments en dénomination commune internationale (DCI). Il est indispensable de vérifier que les médicaments concernés sont autorisés dans le pays visité : pour plus d'informations, consulter la fiche Informations pratiques.

Le système de santé ne garantit pas le même niveau d'assistance que dans l'UE. L'offre médicale publique est de qualité moyenne et limitée, l'offre privée est limitée à certaines spécialités. Le personnel est rarement anglophone.

La disponibilité des médicaments au Monténégro est restreinte à une liste de molécules autorisées, certains médicaments ne peuvent donc pas être achetés. Les médicaments sont vendus dans les pharmacies privées, les centres de santé et à l'Institut de santé publique. Dans les zones reculées, la disponibilité est moindre. Il convient de faire preuve de vigilance en raison de la présence de contrefaçons. Il est toujours préférable de faire des réserves avant votre arrivée notamment pour les médicaments à prendre dans le cadre de traitements longs et/ou de maladies chroniques.

Vaccinations

Les vaccins recommandés en France sont également indispensables lors d'un séjour à l'étranger : les maladies qu'ils préviennent circulent partout dans le monde, parfois même plus fréquemment qu'en France. Avant tout départ, le voyageur (adulte et enfant) doit donc d'abord s'assurer d'être à jour du calendrier vaccinal français, en particulier des vaccins contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, la coqueluche mais

aussi contre la rougeole. Le carnet de vaccination peut être demandé à l'arrivée de certains pays.

Des vaccinations complémentaires peuvent être nécessaires :

- **Hépatite A** : en fonction des conditions et de la durée de séjour ;
- **Fièvre typhoïde** : en fonction des conditions et de la durée de séjour ;
- **Hépatite B** : en cas de séjours fréquents ou prolongés ;
- **Rage** : notamment enfants en bas âge, séjour en milieu rural ou éloigné des villes principales.

Il est donc conseillé de consulter son médecin traitant ou un centre de vaccinations internationales (médecine des voyages) suffisamment de temps avant le voyage.

Risques sanitaires

Fièvre typhoïde

La fièvre typhoïde est une maladie infectieuse causée par des bactéries présentes dans l'eau ayant subi une contamination fécale d'origine humaine, en général dans des zones où l'hygiène est précaire. L'infection résulte le plus souvent, de l'ingestion d'eau ou d'aliments contaminés ou d'une transmission directe de personne-à-personne. Les symptômes surviennent en moyenne 3 semaines après la contamination et associent : une fièvre continue, des maux de tête, une perte d'appétit, des douleurs abdominales avec diarrhée ou constipation, une grande fatigue et parfois une éruption cutanée. Dans les formes plus graves, la fièvre typhoïde peut être fatale en l'absence de traitement.

Les mesures de prévention reposent sur les règles élémentaires d'hygiène générale vis-à-vis de l'eau, des aliments et du lavage des mains ainsi que sur la vaccination.

Pour plus d'informations, consulter le site de l'Institut Pasteur.

Rage

La rage est une maladie virale mortelle affectant le système nerveux et présent dans la salive des animaux infectés, tels que chiens, chats, chauves-souris et autres mammifères sauvages. Le virus se transmet par morsure, griffure ou contact de la salive avec une peau lésée ou une muqueuse. L'évolution est rapide avec l'apparition de fièvre, maux de tête, anxiété puis de troubles neurologiques (coma). La rage est presque toujours mortelle une fois les symptômes déclarés. Il est recommandé d'éviter tout contact avec des animaux suspects domestiques ou sauvages. La vaccination préventive contre la rage avant un séjour en zone exposée peut être indiquée en fonction du type de voyage et en particulier chez les jeunes enfants dès qu'ils marchent. Il est conseillé de demander conseil à un médecin ou à un centre de vaccinations internationales.

En cas d'exposition à risque, consulter immédiatement un médecin même si la vaccination est bien à jour.

Pour plus d'informations, consulter la rubrique risques sanitaires et le site de l'Institut Pasteur.

Pendant le voyage

Mesures de prévention des contaminations digestives

- Se laver les mains régulièrement avec de l'eau et du savon ou des solutions de lavage hydroalcooliques, surtout avant et après les repas et le passage aux toilettes ;
- Veiller à la qualité des aliments et surtout à leur bonne cuisson ;
- Éviter la consommation de produits alimentaires (poisson, viande, volaille, lait) crus ou peu cuits ;
- Peler les fruits et légumes ou les laver soigneusement (à l'eau saine) ;
- Éviter les crudités, coquillages, plats réchauffés et buffets froids ;
- Ne boire que de l'eau ou des boissons encapsulées ou de l'eau rendue potable (filtration, ébullition ou à défaut produit désinfectant) ;
- Éviter les glaçons et glaces, ainsi que la consommation de jus de fruits frais, de légumes crus et de fruits non pelés ;
- Ne consommer le lait que pasteurisé ou bouilli.

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère en charge de la Santé.

Infections sexuellement transmissibles (IST)

Il est recommandé d'éviter les comportements sexuels à risque et de prendre toutes les précautions d'usage. En cas d'exposition à un risque, il est recommandé de consulter au plus tôt un professionnel de santé.

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère en charge de la Santé.

Informations utiles

Date de mise à jour le : 30 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Communications

Les règles applicables aux opérateurs téléphoniques sur l'utilisation en itinérance dans les pays de l'Union européenne ne sont pas valables au Monténégro. Il est recommandé d'être prudent dans l'usage de cartes SIM de l'UE. Plusieurs opérateurs du Monténégro proposent des solutions peu onéreuses adaptées aux besoins des touristes comprenant un large accès aux données mobiles pour une courte durée.

Transport

Infrastructure routière

Si le réseau des routes principales est en bon état, le réseau secondaire laisse parfois à désirer. Sur ce dernier, les barrières de sécurité ne sont pas toujours en bon état, les travaux ou zones dégradées sont rarement signalés, et il n'est pas rare de croiser des animaux errants et du bétail.

Le relief montagneux du pays rend les conditions de circulation souvent difficiles en hiver, les routes n'étant pas forcément dégagées et de nombreux cols étant fermés. Du 15 novembre au 1er avril, les véhicules doivent être dotés de pneus adaptés. En montagne, après une forte pluie, la chaussée est parfois jonchée de pierres tombées des parois. En cas d'intempéries, il est fortement recommandé de ne pas s'engager sur la route qui chemine au fond des gorges de la Mora?a ni sur la route de Nikši? à Zabljak.

Pendant la saison touristique, la principale route côtière est souvent congestionnée (tout particulièrement entre Budva et les bouches de Kotor, tronçon en cours d'élargissement à 2x2 voies dont les travaux, qui devraient se poursuivre jusqu'au printemps 2026, rendent la circulation d'autant plus difficile). Il convient d'anticiper au mieux ses déplacements et de prévoir une réserve d'eau dans sa voiture en raison des fortes

chaleurs estivales.

De façon générale, il convient de respecter scrupuleusement les règles du code de la route. Les forces de police sont très présentes et les contrôles fréquents, tant en ville qu'en zone rurale. Les limitations de vitesse sont de 50km/h en ville, de 80 km/h sur route, de 100 km/h sur certaines routes (dont l'autoroute). Les amendes doivent être réglées sous 8 jours à la poste ou à la banque.

La conduite de nuit est dangereuse notamment en zone rurale. Prévoyez d'arriver à destination avant la tombée de la nuit.

Un triangle, une trousse de secours et un gilet sont obligatoires dans les véhicules. En cas d'accident, ne déplacer en aucun cas le véhicule. Il convient d'appeler la police pour rédiger le constat.

La carte internationale d'assurance automobile (carte verte) est valable au Monténégro et couvre au tiers. Pour une assurance « tous risques », il convient de vérifier auprès de son assureur que la couverture qu'il propose s'étend au Monténégro.

Une autoroute à péage, reliant Podgorica à Kolašin, a ouvert en juillet 2022. Le tunnel de 4 km qui relie Podgorica à la côte adriatique est également payant, de même que le bac qui traverse les Bouches de Kotor.

Taxis

Les taxis sont relativement bon marché, mais la connaissance de langues étrangères par les chauffeurs peu fréquente. Il est recommandé de s'assurer du prix de la course notamment sur les lieux touristiques (Budva par exemple) ou à l'aéroport de Tivat pour éviter les abus.

La compagnie Zeta Taxi dispose du monopole de la liaison entre l'aéroport de Podgorica et le centre-ville pour un prix fixe de 15 euros. Les prix de toutes les autres destinations sont affichés à l'aéroport ou consultables sur le site officiel de la compagnie. Il est recommandé d'éviter d'avoir recours aux taxis en dehors de cette borne à l'aéroport.

Location de voitures

Il est facile de louer des voitures sans chauffeur dans les aéroports et dans les zones touristiques. Avant de franchir une frontière, il convient de s'assurer auprès de la société de location qu'elle autorise ce franchissement et qu'elle fournit une carte verte.

Réseau de bus

Les transports publics à Podgorica sont limités et les horaires peu fiables. Il est donc préférable de se déplacer en taxi, en voiture, à vélo ou à pied dans une capitale à taille humaine.

Un réseau d'autocars couvre la totalité du pays et assure la liaison entre les principales villes du Monténégro, ainsi que vers des destinations régionales telles que Tirana, Sarajevo, Belgrade ou encore Dubrovnik.

Réseau ferré

La principale ligne du pays dessert notamment Bar-Podgorica-Kolašin-Bijelo Polje, et se poursuit en Serbie vers Niš-Belgrade-Subotica. Elle chemine à travers les montagnes et passe par le plus haut pont ferroviaire d'Europe, le viaduc de Mala Rijeka. La ligne permet de rejoindre la côte sur le segment Podgorica-Bar avec des trains fréquents en journée.

Une ligne secondaire assure la liaison Nikšić-Podgorica.

L'état dégradé du réseau oblige les trains à ralentir régulièrement, allongeant les temps de trajet.

Réseau maritime

Des ferrys font régulièrement la liaison entre le port de Bar et les ports italiens de Bari ou Ancône. Pendant la saison touristique, il existe des liaisons vers Dubrovnik depuis les ports de Budva et Kotor.

Dans tous les cas, il convient de se renseigner avant tout voyage afin de s'assurer du rétablissement et/ou maintien des liaisons.

Transport aérien

Il existe deux aéroports internationaux, à Podgorica et Tivat. Des vols directs avec Paris, depuis et vers ces deux villes, sont proposés du printemps à l'automne. Des lignes saisonnières relient également Podgorica à d'autres villes françaises (notamment Nantes, Mulhouse ou Lyon). Les horaires des départs et arrivées pour toutes destinations depuis les aéroports du Monténégro (Podgorica et Tivat) sont disponibles sur le site.

La capitale est, en outre, reliée à Belgrade, Vienne ou encore Istanbul, villes où il est possible de transiter pour rejoindre la France. Le Monténégro est aussi accessible via les aéroports de Dubrovnik (Croatie) et de Tirana (Albanie) situés à environ 2h30 de route de Podgorica si le trafic est fluide. Pendant la saison touristique, il convient toutefois d'être très prudent en tenant compte de la saturation du réseau routier et du temps de passage aux frontières qui peut prendre plusieurs heures.

En cas de mauvaises conditions météorologiques (orages, neige, verglas), les aéroports peuvent fermer et les vols être annulés à la dernière minute. Les aéroports étrangers les plus proches (Dubrovnik, Tirana ou Belgrade) peuvent également être difficiles d'accès par la route en raison de voies peu praticables en cas d'intempéries majeures.

Législation locale

Stupéfiants

La consommation de stupéfiants est interdite et punie de peines d'emprisonnement sévères et de lourdes amendes.

Us et coutumes

Il convient de respecter en toutes circonstances les différentes communautés ethniques et religieuses.

Devises

La monnaie qui a cours au Monténégro est l'euro.

Les distributeurs de billets sont très répandus dans les principales villes du Monténégro.

Les paiements en euros, par cartes bancaires et en espèces sont acceptés presque partout.

Environnement

Climat

Le climat est semi-continentale avec des pointes très froides en hiver et en montagne, humides ailleurs (fortes pluies) et très chaudes l'été avec des pointes à +40°C surtout à l'intérieur du pays. La côte et Podgorica connaissent de fortes précipitations pendant la saison hivernale. Les régions montagneuses reçoivent également des précipitations parmi les plus importantes d'Europe pouvant même entraîner des inondations.

occasionnelles (canyon de Crkvice, baie de Kotor).

Il est donc conseillé de prévoir des vêtements légers en textiles naturels pendant les mois chauds de l'été (de juin à septembre). En automne et au printemps, des vestes légères ou des imperméables sont préférables, tandis qu'en hiver (de décembre à mars), des manteaux, vestes et chaussures imperméables sont conseillés notamment en cas de vents violents et de fortes pluies.

Pollution et eau

La qualité de l'air est généralement bonne à Podgorica, mais elle peut être affectée par la circulation de nombreux véhicules anciens et les systèmes de chauffage non-électriques. En été, les incendies peuvent détériorer la qualité de l'air.

Dans l'ensemble, l'eau du robinet au Monténégro est considérée comme potable et répond aux normes de l'Union européenne en matière de qualité de l'eau, les infrastructures dans le pays ayant connu des améliorations significatives ces dernières années.

Toutefois, la qualité peut varier d'un endroit à l'autre. Dans les zones urbaines, comme la capitale Podgorica et d'autres grandes villes comme Budva et Kotor, l'eau du robinet est généralement de bonne qualité et potable. Dans les petites villes et les zones rurales, la qualité de l'eau du robinet est plus aléatoire. La qualité peut diminuer pendant la haute saison touristique (juillet/août) dans les régions côtières où le système est surchargé. Après de fortes pluies, il ne faut jamais utiliser l'eau du robinet pour sa consommation. Dans tous les cas, il convient d'être prudent et de suivre les recommandations des autorités locales.

Informations pratiques

Consultez l'ensemble des fiches pratiques.

Voyages d'affaires

Date de mise à jour le : 30 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Visa d'affaires

Les voyageurs d'affaires effectuant un court séjour au Monténégro, ne sont **pas soumis à l'obligation de visa**.

Concernant les séjours supérieurs à trois mois, en vertu de la loi relative aux étrangers, un **visa de long séjour (visa D)** est délivré à un étranger ayant l'intention de séjourner au Monténégro pour des raisons professionnelles ou de travail pour une période de plus de 90 jours et dans la limite de 180 jours dans l'année. La procédure de délivrance des visas D dure au maximum 20 jours, à compter du dépôt de la demande.

La délivrance des visas D prend en compte certaines **restrictions concernant l'emploi des étrangers par quotas**, ainsi que le déficit de certaines activités professionnelles.

Il n'existe pas de dispositif plus spécifiquement destiné aux hommes d'affaires.

En outre, tout étranger se rendant en visite au Monténégro et qui est hébergé chez des particuliers doit procéder à l'**enregistrement de son séjour auprès de l'Organisation du tourisme ou de l'inspecteur pour les étrangers du Commissariat de police de la commune où il**

séjourne, dans les 24 heures suivant son arrivée, sous peine d'une amende de 60 €.

Pour plus d'informations, consulter l'onglet Entrée/Séjour de la présente fiche.

Réseaux de communication

Plusieurs opérateurs de téléphonie cellulaire opèrent au Monténégro et la couverture est satisfaisante sur l'ensemble du territoire, sauf en haute montagne. Le Monténégro ne faisant pas partie de l'Union européenne, des frais d'itinérance (roaming) assez élevés peuvent être prélevés par les opérateurs français.

Contacts utiles

Service économique

Les Services économiques auprès des ambassades sont des **services extérieurs de la Direction générale du Trésor**. Ils ont pour missions l'analyse et la veille économique et financière, sur une base macroéconomique, l'animation des relations économiques, financières et commerciales bilatérales avec les pays de leur compétence, le soutien public au développement international des entreprises.

Le Monténégro relève du Service Économique de la Serbie :

Service économique régional à Belgrade

Zmaj Jovina 11

11000 Belgrade, Serbie

Tél. : +381 11 302 36 20

Courriel

Site internet

Cercle d'entreprises France-Monténégro (CEFM)

Ulica Njegoševa 26 - 81000 Podgorica

Tél. : +382 20 667 000

Courriel

FMI

Le Monténégro et le FMI

Contacts utiles

Date de mise à jour le : 30 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Retrouvez dans cette rubrique des informations de contact relatives aux administrations, services et organismes locaux.

Numéros d'urgence

- Police : 122
- Pompiers : 123
- SAMU : 124
- « Pharmacie ouverte 24 heures sur 24 : « Apoteka Montefarm – Krusevac », Bulevar Svetog Petra Cetinjskog, Podgorica Tél : 020 241 441
+382 67 148 331

Cliniques privées

- CODRA
Radosava Burica
Tél : 020 648 334/335 ou 069 300 300
- Poliklinika Filipovic
Ulcinjaska Bulevar Ivana Crnojevica
Tél : 020 618 050 ou 067 395 439

Divers

Association auto-moto du Monténégro (AMSCG)

Site info trafic (conditions de circulation, travaux, passages frontaliers, prévisions météorologiques) : <https://amscg.org/>

Centre d'information téléphonique : +382 20 234 999, + 382 63 239 987 ; par SMS : 19807

Annuaire des représentations monténégrines en France

[Voir la liste](#)

Ambassade de France au Montenegro

Publié le : 12 juin 2025 Mis à jour le : 05 mai 2026

Coordonnées

98, boulevard George Washington

81000 Podgorica

Monténégro

42.441379327549, 19.24383232222

+382 78 900 123

+382 20 655 348

+382 20 655 344

Liens utiles

Ambassade de France au Montenegro

Facebook 

La France au Monténégro 

La France au Monténégro 

Courriel : contact.podgorica-amba@diplomatie.gouv.fr

Avant toutes démarches administratives, nous vous recommandons de consulter notre site internet.

Accès ACCEO (personnes sourdes / malentendantes) : <https://app.acce-o.fr/client/service-france-consulaire>